

de fixer les taux d'épuisement et de dépréciation. L'honorable député se rappellera que la loi ne les fixe pas.

M. COLDWELL: Je ne m'en souvenais pas.

L'hon. M. ABBOTT: C'est une question laissée à la discrétion du service administratif du Gouvernement. C'est pourquoi je puis faire cette annonce relative à la ligne de conduite du Gouvernement et qui n'exige aucune modification de la loi en vigueur.

NATIONS UNIES

SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN VUE DE DISCUTER LE MANDAT SUR LA PALESTINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures peut-il me dire si le secrétaire général ou tout autre haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies a demandé l'opinion du Canada sur l'opportunité de tenir une session spéciale de l'Assemblée générale, en vue de discuter la récente proposition de la Grande-Bretagne tendant à confier le mandat sur la Palestine à cet organisme mondial?

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Non.

M. GRAYDON: Je remercie le ministre de sa réponse brève et immédiate.

LA NATIONALITÉ ET LA CITOYENNETÉ

PARTICIPATION DU CANADA À LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Je désire poser une question au Secrétaire d'Etat. Le Canada a-t-il pris part à la conférence du Commonwealth sur la nationalité et la citoyenneté qui vient de se clore à Londres? Dans le cas de l'affirmative, qui a représenté le gouvernement canadien?

L'hon. COLIN GIBSON (Secrétaire d'Etat): Une telle question regarde plutôt le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

M. GRAYDON: Il se contenterait de répondre par un "non".

L'hon. M. GIBSON: Le représentant du secrétariat d'Etat était M. Coleman, sous-secrétaire d'Etat.

LA HOUILLE

IMPORTATIONS DANS LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour:

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): J'aimerais poser une question au ministre du

Travail. Elle découle de nombreuses dépêches que j'ai reçues de divers corps publics des Provinces maritimes, portant qu'on approvisionne cette région en houille importée des Etats-Unis. Le ministre peut-il dire à la Chambre quels sont les importateurs de cette houille, et a-t-il l'assurance qu'il ne s'agit pas de la Dominion Steel and Coal Corporation? En second lieu, je désire savoir si le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou celui du Nouveau-Brunswick a soumis à son ministère des observations ou des propositions relatives au règlement de la présente grève?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Je réponds négativement à la seconde partie de la question de l'honorable député. La première est du ressort du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements; je suis certain qu'il y répondra.

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements): Je fais remarquer à mon honorable ami que la régie de la houille a pris fin le 31 décembre dernier. Au cours des six années antérieures à cette date, le ministère de la Reconstruction surveillait les besoins de houille de tous les Canadiens. Cette tâche incombe à d'autres maintenant. Le Gouvernement n'a plus de service ni de pouvoir qui lui permette de prendre les mesures requises en vue d'assurer une provision suffisante aux consommateurs de houille. La Commission fédérale du combustible est le seul organisme établi par la loi qui existe encore, et cet organisme m'apprend qu'il a reçu des demandes d'aide de la Nouvelle-Ecosse concernant le rationnement et le transport de la houille d'une partie des Provinces maritimes, où il y a excédent, vers une autre partie où l'on en manque. On me dit que la commission collaborera ainsi dans toute la mesure que le lui permettra le personnel dont elle dispose.

Quant aux importations de houille, je n'en connais absolument rien. S'il y a une importation de houille,—ce que j'ignore,—je ne saurais dire qui l'importe.

M. GILLIS: J'aimerais savoir si l'entreprise où il y a une grève présentement touche les primes que le Gouvernement verse dans le cas des importations de houille américaine.

Le très hon. M. HOWE: J'ai dit qu'il existait un accord avec la société et je constate qu'on a inscrit une motion au *Feuilleton* réclamant le dépôt de cet accord. Je m'efforcerais d'acquiescer à cette demande et de déposer l'accord le plus tôt possible.

M. GILLIS: La prime dont je parle est celle de \$3.50 qu'on verse dans le cas du charbon américain destiné à des fins domestiques.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!